

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 05 novembre 2020 à 18h30 à la Mairie**

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Valérie BÉLOTTI, Nadine CONTANT, Jean Luc OURIET, Pascal POTIER, Frédéric RZEPKA, J-Louis JEANSON, Patrick LECOMTE, Sylvette GRANDPIERRE, J-Michel BELOTTI, Isabelle LAGNY RICART

Excusé-e-s :

Administratif: B. CAPPÉ

ORDRE DU JOUR :

**- Délibération pour accord convention informatique avec la commune de Saint Chéron**

La commune de St Chéron n'étant pas informatisée, par l'intermédiaire de la secrétaire de mairie d'Arzillières Neuville, elle peut profiter moyennant une redevance du matériel informatique et de la bibliothèque de logiciels.

Afin que la commune de St Chéron puisse régler cette redevance, une convention faisant état du montant de la redevance et des caractéristiques d'utilisation du matériel doit être signée entre les deux parties.

Après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur tous les points cités sur celle-ci.

**- Décision modificative n° 1**

Plusieurs biens fonciers doivent être incorporés dans le patrimoine communal.

Par conséquent, les comptes 2117-041, 2111-041 en dépense et 1328-041 en recette pour un montant total de 760 € doivent être ouverts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à l'ouverture de ces comptes.

**- Délibération pour accord bail droit de chasse aux gibiers d'eau**

M. le Maire fait acte du projet de bail droit de chasse aux gibiers d'eau sur l'étang de Flancourt dit Leriche.

Précisions données :

- le montant du loyer en période d'assèchement de l'étang par la Raquette Vitryate sera diminué de moitié.

- les preneurs auront l'obligation de chasser les ragondins

- les preneurs devront laisser chasser le gros gibier à la Ste de Chasse d'Arzillières Neuville

- en cas de décès de l'un des preneurs, le bail sera rompu de droit à la fin de la saison de chasse aux gibiers d'eau

- Durée du bail : 3 ans, renouvelable par tacite reconduction

- le montant du loyer sera fixe et non indexé sur l'indice du fermage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce bail dans sa globalité.

Information est donnée aux conseillers municipaux que le bail actuel avec la Raquette Vitryate se poursuit sans changement puisqu'il n'a pas été dénoncé ni par la Raquette Vitryate ni par la Commune.

Remarque :

- les travaux redonnent de la valeur à l'étang.

- Pour donner plus de valeurs paysagères, les broussailles à la queue de l'étang seront coupées pour ne laisser que les chênes et les chêneaux (cette corvée devrait être réalisée par les membres du conseil municipal, l'agent d'entretien voir aussi, les pompiers).

**- Délibération pour achat débroussailleuse électrique professionnelle**

Afin de ne pas être surpris par l'arrivée des véhicules à moteur, d'éviter tout accident et permettre à l'agent d'entretien de travailler avec moins de bruit, M. le Maire propose l'achat d'une débroussailleuse électrique pour désherber le fil d'eau des caniveaux.

Coût de cet achat : 799,16 € TTC (Débroussailleuse HVA, batterie et chargeur)

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'achat de cette machine mais trouve le coût élevé.

Avant de la commander, M le Maire se renseignera sur la durée d'utilisation de la batterie et s'il est possible d'en prendre une à l'essai.

Suivant la durée d'utilisation de la batterie, le conseil municipal demande qu'une seconde batterie soit achetée afin que l'agent d'entretien puisse terminer le travail au plus vite.

- **Délibération pour achat panneaux « Participation Citoyenne »**

Afin de prévenir les personnes qui traversent notre village, il est souhaitable de poser des panneaux « Participation Citoyenne » à chacune des entrées du village.

Un devis avait demandé chez Multi-Services pour l'achat de 5 panneaux avec mat et fixations.

Montant du devis : 1 336,80 € TTC.

Lors d'une précédente réunion, le conseil municipal trouvait ce montant excessif et avait demandé au Maire de voir avec d'autres fournisseurs.

LOXAM a donc été contacté, ils ne vendent que des panneaux de signalisation pour travaux.

Deux autres fournisseurs (*Direct signalétique et Comalt et Valco*) proposent ces panneaux. Ceux-ci sont moins onéreux mais plus petits. De plus, il faut payer le port.

Comparaison faite, il vaut mieux voir avec Multi-Services.

Après réflexion, le conseil municipal dit que ce n'est pas 5 mais 6 panneaux qu'il faut acheter (soit une augmentation du devis de 267,36 € TTC ce qui donne un montant total de 1 604,16 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet achat et donne au Maire tout pouvoir de signature.

Afin de ne pas faire intervenir une entreprise pour la pose de ces panneaux, les conseillers proposent de les poser par leurs propres soins.

Une date sera arrêtée dès réception des panneaux.

**Informations données aux conseillers municipaux :**

- Le CIP Sud Est Marnais nous informe que les panneaux qui préviennent le passage à niveau n° 31 – Grande Rue- ne sont pas à la bonne distance. Une équipe du CIP viendra les changer de place.

- *Travaux de curage de l'étang de Flancourt dit Leriche.*

Les buses situées sous la cabane de la Raquette Vitryate étaient cassées et effondrées, il a fallu les changer.

Du grillage a été posé sur une partie de la digue afin d'éviter que les ragondins ne fassent des cavités et provoquent des fuites.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à environ 4 000 €

Ces travaux ont un coût, mais il était nécessaire de les réaliser.

- *Travaux église d'Arzillières*

L'église se dégrade.

Des travaux doivent être entrepris.

Trois architectes du patrimoine ont été contactés.

A ce jour, un architecte de REIMS est venu.

Il nous informe :

- ✓ Qu'il serait souhaitable d'étayer sous plusieurs voutes.
- ✓ Que l'escalier qui mène au clocher est cassé et désolidarisé de la paroi
- ✓ Que certaines dégradations pourraient aussi être dues aux variations climatiques.
- ✓ Qu'il faudra certainement faire une étude de sol.

Il va envoyer un devis pour la réalisation d'un diagnostic complet de l'édifice (sa prestation) et nous dire quels sont les travaux à réaliser en urgence.

Avec l'aide de la DRAC, nous demanderons des aides financières (dons, mécénats, subventions, prêts) partout où cela sera possible même sur les fonds européens.

- Sécurisation entrées du village

Le Maire rappelle le montant du devis émis par l'entreprise SAVOLDELLI (171 855 € TTC) pour sécuriser les entrées du village d'Arzillières.

Il précise aussi que la Route de Neuville se dégrade fortement (fissures, affaissement), que le pont de l'Isson, suite aux passages de poids lourds, est à restaurer rapidement.

Vu l'étendue de tous ces travaux, considérant que nous pouvons prétendre à des aides importantes pour le financement de l'église, M. le Maire propose de prioriser avant les travaux de sécurisation des entrées du village :

1°) les travaux de l'église,

2°) la Route de Neuville et le Pont de l'Isson

Certains conseillers émettent un droit de réserve à ce sujet mais savent que le budget communal n'est pas extensible.

M. le Maire les informe qu'il a demandé à la Gendarmerie de faire des contrôles radar sur la commune et de contrôler les poids lourds/tracteurs qui malgré le panneau « interdiction au plus de 3T5 » empruntent le pont.

Certains conseillers demandent que des panneaux « Stop » soient installés sur la Route Départementale afin de laisser les priorités à droite.

Le CIP Sud Est nous avait informés que cela était interdit par le code de la route.

- *Fibre optique :*

Les travaux avancent.

Toutes les habitations devront être raccordées même celles où il n'y a pas internet.

Un boîtier fibre optique sera installé dans chacune des habitations que ce soit pour la réception du téléphone seul ou du téléphone et d'internet.

Il est conseillé d'accepter cette installation dès le début car au fur et à mesure, les câbles téléphoniques vont être retirés et le téléphone ne fonctionnera plus.

L'installation sera gratuite (*celle-ci est payée par moitié par la commune et l'autre moitié par la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der*)

L'abonné qui refusera son raccordement à la fibre optique, dès lors que les câbles seront retirés, devra rémunérer l'opérateur pour son branchement.

L'abonnement restera à la charge de l'abonné.

- *Passage à niveaux n° 31 – Grande Rue*

Le dossier avance.

Des travaux devraient être entrepris au printemps prochain.

La circulation sera interdite pendant environ 8 jours (véhicules et piétons)

Une déviation sera mise en place.

- *Sapeurs-pompiers volontaire d'Arzillières Neuville*

Une conseillère demande si le Corps des sapeurs-pompiers volontaires de la commune est dissous.

Réponse de M. le Maire : « A ce jour, le Corps n'est pas dissous »

- *Sécheresse*

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « sécheresse » a été déposée auprès des services de l'Etat au mois d'octobre.

Ces derniers ont refusé notre demande.

Ils nous proposent de la redéposer en janvier 2021.

Cela sera fait !

- *Tonte des pelouses sur la commune*

L'ESAT aurait dû faire un passage au mois d'octobre mais, vue la pluie et les circonstances sanitaires, cela n'a pu être réalisé.

- *ATC France – téléphonie mobile*

Les travaux pour la pose de l'antenne ne sont pas encore commencés.

Seul le panneau pour travaux est posé.

Pas d'information pour le moment.

- *Eau souillée, jaunâtre*

Plusieurs administrés se plaignent que l'eau est souillée.

Le responsable de VEOLIA Eau Vitry sera informé de ce problème au plus vite.

Ils viendront purger le réseau.

Séance levée à 20h15

Le Maire, Michel CAPPÉ

### **Note communale :**

**Objet : Eau souillée**

Pour information, VEOLIA Eau est intervenu le 6 novembre à Neuville, rue de la Garenne et Rue Songy.

**Objet : distribution du calendrier des Sapeurs-Pompiers Volontaires d'Arzillières Neuville**

Cette année, vue la situation sanitaire, les calendriers seront déposés dans les boîtes aux lettres.

Les personnes souhaitant faire un geste seront invitées à déposer leur don à la mairie, chez le Maire ou chez le Trésorier, M. Gérard CONTANT (chèque émis à l'ordre du Corps des SPV d'Arzillières Neuville)

**Objet : Passage du Père Noël**

Vu la situation sanitaire, les Pompiers n'organiseront pas le passage du Père Noël dans les rues de la commune cette année.

**Objet : Distributions des colis de Noël**

Les colis de Noël seront distribués aux personnes de 70 ans et plus mi-décembre.

**Objet : cérémonie du 11 novembre**

**Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire, la cérémonie du 11 novembre n'aura pas lieu.**